

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 2 (1866)

Heft: 22

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU - HUMANITÉ - PATRIE

FRIBOURG.

2^e année.



NOVEMBRE 1866.

N^o 22.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

publiée par

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE.

L'Éducateur paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois. — L'abonnement pour toute la Suisse est de fr. 5. par an. Pour l'étranger le port en sus. — Lettres affranchies. — Prix du numéro, 30 cent. — Tout ouvrage dont il nous sera envoyé un exemplaire aura droit à un compte-rendu. — Les remboursements et les réclamations devront être adressés à M. le professeur Ducotterd, caissier-gérant de la Société. Les journaux d'échange, les livres, les articles et tout ce qui, en général, regarde la rédaction, s'adresse directement à M. Daguet.

SOMMAIRE : Manuel de Pédagogie ou d'Education. (Suite). — L'asile des aveugles à Lausanne. (Suite). — Correspondance. — Chronique bibliographique (la phonographie et l'écriture usuelle).

MANUEL DE PÉDAGOGIE OU D'ÉDUCATION.

Chapitre VI. Art de l'Enseignement ou Didactique.

(Suite.)

Didactique spéciale.

§ 62. Après avoir résumé les principes fondamentaux, applicables aux diverses branches de l'enseignement en général, et signalé les Méthodes qui en dérivent, il ne sera pas hors de propos d'en poursuivre l'application à chacune des branches de l'Enseignement primaire, en commençant par celles qui ont plus particulièrement trait à la Culture morale.

§ 63. Religion.

Dans les pays catholiques, l'enseignement religieux n'a qu'une

importance secondaire pour l'instituteur, uniquement chargé de la récitation littérale du catéchisme. Dans plusieurs écoles on y joint, il est vrai, l'explication de l'histoire sainte. Mais cette partie rentrant dans les conditions ordinaires de l'enseignement historique, on trouvera au paragraphe suivant, consacré à l'histoire proprement dite, l'indication des règles et méthodes propres à cet objet d'études. Un des meilleurs ouvrages pour la lecture de l'Ancien et du Nouveau Testament dans une école catholique, c'est la Bible pour l'Enfance du chanoine Schmid. La librairie Levrault, à Strasbourg, a publié aussi un Résumé des plus beaux traits de l'histoire sainte, orné de gravures propres à les graver dans l'esprit et le cœur de la jeunesse.

Il y a longtemps qu'on l'a dit, la récitation littérale du catéchisme est peu propre à faire connaître la religion aux enfants et surtout à la leur faire aimer. La composition elle-même des catéchismes, avec ses définitions perpétuelles, son ton bref et dogmatique, a donné lieu à des observations critiques très fondées de la part de Fénelon et d'autres hommes éminents dans les diverses Eglises chrétiennes. « Les catéchismes, dit M. Paroz (dans un excellent petit livre sur l'Enseignement religieux dans les Ecoles), » tendent à faire considérer la Religion comme une affaire d'intelligence et de mémoire. » L'illustre archevêque de Cambray conseillait d'enseigner la Religion par les exemples, les traits d'histoire. Frappé de la vérité de ces conseils et se croyant autorisé par la parole d'un prélat si orthodoxe, le Père Girard avait rédigé pour son Ecole une introduction au catéchisme, sous la forme de questionnaire, il est vrai, mais d'où les définitions étaient absentes et remplacées par des explications familières et à la portée de l'enfance. Mais l'Introduction au catéchisme fut écartée plus tard comme une nouveauté dangereuse et comme une injure au catéchisme diocésain.

Le grand principe de la Didactique : du Connu à l'Inconnu, du simple au général, du simple au composé et, partant, la Méthode synthétique, progressive, réalisés par Pestalozzi et Girard, trouvent

leur application dans l'enseignement religieux comme dans les autres branches. C'est là ce que recommande en disciple de ces grands hommes, M. Paroz quand il dit qu'on doit commencer par l'étude des faits. L'emploi d'un livre ou d'un recueil de gravures représentant les principales scènes bibliques, réunirait les avantages de la Méthode intuitive à ceux de la Méthode progressive. En se servant de questions bien graduées et propres à faire découvrir aux enfants soit le sens caché des choses, soit les vérités dont ils portent le germe dans leur esprit, leur cœur, leur conscience, on appliquera de plus la Méthode ingénieuse dont se servait Socrate avec ses disciples.

On sait la puissance du chant religieux pour éléver à Dieu les jeunes cœurs et les jeunes intelligences. Dans plusieurs écoles, on a substitué le chant à la prière, pour éviter la monotonie d'un formulaire. Cependant une prière courte, variée et venant du cœur ferait encore plus d'impression, peut-être, sur les âmes de l'enfance, de la jeunesse. Mais c'est trop demander au grand nombre des instituteurs que d'exiger d'eux le talent et la disposition nécessaires pour un ministère, un apostolat journalier de ce genre.

On se sert avec beaucoup de succès et d'édification, dans maintes écoles d'Allemagne et de Suisse, de recueils de passages tirés de l'Ecriture sainte et appropriés aux diverses circonstances de la vie.

Un écueil se rencontre assez fréquemment dans l'enseignement religieux ; c'est celui de vouloir inculquer et, en quelque sorte, inoculer à toute force aux enfants et à la jeunesse studieuse l'amour de la vertu et des choses religieuses par des expositions répétées, par la récitation de longues prières, ou de chapitres entiers de catéchisme. Comme dit un poète :

« L'ennui naquit un jour de l'uniformité. »

De l'ennui au dégoût il n'y a qu'un pas ; et que de jeunes gens ont été perdus pour l'enseignement religieux, pour la religion elle-même, par suite du zèle malentendu de leurs maîtres ou de leurs parents.

(A suivre.)

ALEX. DAGUET.

L'ASILE DES AVEUGLES A LAUSANNE.

II.

L'INSTITUT DES JEUNES AVEUGLES.

(Suite.)

Grâce à des maîtres et à des maîtresses zélés et capables secondant avec intelligence les efforts persévérandts du Directeur, certains jeunes aveugles, bien doués sous le point de vue de l'intelligence et du juge-ment, reçoivent une instruction vraiment distinguée. Nous avons entendu des conversations des ouvriers de l'atelier sur des personnages histo-riques, sur la musique, etc.; nous avons été témoin des réponses claires des élèves à des questions de géographie mathématique, d'histoire géné-rale. On les a également entendus résoudre des difficultés grammati-cales, des problèmes de calcul avec un aplomb remarquable qui fait le plus grand honneur au talent des maîtres et à l'enseignement donné dans cet établissement.

A l'âge de 12 ans, un des élèves de l'Institut, aujourd'hui vannier dans son village natal, composait sur la rapidité du temps quelques charmantes strophes où nous prenons les premiers vers suivants :

« Le temps s'enfuit, le temps s'écoule ;
» Rattrapez-le.... qui le pourra?
» Il est semblable à l'eau qui coule
» Que jamais, on ne reverra.

Un des résultats de la cécité c'est de nuire à l'expression, de détruire la grâce dans tous les mouvements du corps et dans la vie extérieure en général. L'introduction régulière et journalière d'une gymnastique spé-ciale aurait certainement une influence salutaire sur le développement physique et même moral de l'aveugle. Il existe sous ce rapport une lacune fâcheuse dans l'Institut de Lausanne. *Il n'y a point de salle de gymnastique.* Selon notre conviction, des exercices gymnastiques doivent être faits chaque jour avec les jeunes aveugles, afin d'har-moniser l'éducation physique avec l'éducation intellectuelle et de pré-venir et combattre cette torpeur et cette somnolence que l'on remarque chez la plupart des personnes privées de la vue. Mais il faut pour cela un local spécial, chauffable en hiver. Nous avons appris que M. le Di-recteur insistait avec raison depuis longtemps auprès du Conseil d'ad-ministration pour que cette lacune regrettable fût comblée au plus tôt. En ajoutant un second étage au bâtiment, on pourrait se servir à cet effet du local de l'imprimerie et obtenir en outre de nouvelles salles de récréation, de chant, etc., dont le besoin se fait aussi sentir.

« Il serait à souhaiter que la branche d'étude que je vais désigner, dit M. Hirzel dans un de ses rapports, fût considérée comme partie intégrante de l'éducation physique. Ayant trouvé l'un de nos élèves profondément absorbé, je lui demandai quel était le sujet de ses réflexions. Il répondit qu'il pensait à l'admirable organisation du corps humain. Ceci me rappela les efforts des Américains pour acclimater dans leurs écoles publiques l'hygiène, sous le nom de physiologie, et je fus ainsi conduit à me poser cette question : Ne serait-il pas utile de donner à l'aveugle quelques directions hygiéniques ? Si l'instituteur possédait cette science, résumé de toutes les sciences médicales, comme le médecin doit la posséder, je répondrais sans hésiter affirmativement. »

A notre tour nous demanderons au lecteur, ne serait-il pas utile, voir même nécessaire, que l'hygiène s'enseignât dans nos écoles populaires ? L'instituteur, sans avoir nécessairement fait des études médicales, ne devrait-il pas posséder les notions essentielles de cette science qui a pour objet la santé du corps, le plus précieux des biens ?

On a tort de laisser ignorer à la jeunesse les causes des maladies, car souvent on pourrait se soustraire à leur action et travailler au maintien de sa santé. Parce que cette recherche des causes n'est malheureusement pas assez dans nos habitudes, s'ensuit-il que dès que l'utilité en est palpable, il faille continuer à l'exclure du programme ? Donnons-lui au contraire la place qui lui revient à juste titre. La race anglo-normande est sous ce rapport bien supérieure à la race latine : la première est habituée, dès son enfance, à exercer sa raison, à se confier à elle, à se demander en tout et pour tout le pourquoi des choses. Imitons-la en cela et pénétrons-nous de plus en plus de cette vérité : « que rien n'arrive sans cause, » et que les individus, comme les peuples, sont bien plus qu'ils ne le pensent, les arbitres de leur destinée.

Combien de maladies graves, longues, compliquées et toujours coûteuses on éviterait, si on en connaissait les principales causes, les moyens de les éviter, la manière de combattre leurs premiers effets, en secondeant la nature, etc.

Il en est encore de même des notions d'économie agricole dans nos écoles rurales. En évitant, soi-disant, les complications et les surcharges du programme, on écarte ainsi de nos écoles l'enseignement des objets principaux de l'existence de l'homme. Nos lois scolaires sont donc encore incomplètes et méritent une révision prompte et sérieuse.

La base pédagogique, adoptée dans l'Institut, repose sur des principes qui auraient pour la plupart leur raison d'application dans l'instruction

des voyants. Au double point de vue psychologique et pédagogique, il serait intéressant et utile de comparer les méthodes de transmission et les résultats obtenus dans les écoles de voyants, d'aveugles et de sourds-muets. Un jour, si Dieu nous vient en aide, nous espérons revenir sur cet important sujet avec des connaissances plus approfondies, des convictions nouvelles, afin d'en tirer quelque profit pour les besoins intellectuels et moraux de notre jeunesse.

Que de faits intéressants, que d'idées lumineuses jailliraient de cette triple comparaison. Nous soumettons ces réflexions à nos jeunes collègues en leur rappelant que rien de beau, de noble, d'élevé ne se fait en éducation sans la persévérance, l'élan généreux, et même sans l'enthousiasme.

Pour ce qui concerne la direction morale des élèves, le Directeur insiste de la manière la plus formelle sur ce point : « *Qu'il doit y avoir entre le Directeur et ses élèves aussi peu d'intermédiaires que possible.* » Et en vue de ce principe, il a établi son lit dans le dortoir des garçons, où il exerce lui-même les fonctions de surveillant. Une autre maîtresse en fait autant dans le dortoir des filles. M^{me} Hirzel surveille elle-même pendant le jour le linge et préside aux soins physiques que réclame la position des élèves.

» Chez l'aveugle, dit encore M. le Directeur, *c'est avant tout l'homme physique qu'il faut cultiver et le secours de l'art doit être long et soutenu à cet égard.* » C'est apparemment sur cette conviction bien affermie que repose la prescription de fréquentes promenades que les élèves font soit dans la cour de l'asile, soit dans les environs de la ville.

C'est aussi pour cette raison que nous désirons l'édification prochaine d'un local pour les leçons de gymnastique, si utiles au développement des forces corporelles, au maintien de la santé et si propices à combattre chez les jeunes gens la torpeur et la mollesse qui abaisse l'homme et le conduisent à sa ruine morale, intellectuelle et physique.

Un principe fécond dans l'enseignement des aveugles, et que l'on pourrait suivre avec plus d'avantages encore pour l'instruction des clairvoyants, et sur lequel la Direction insiste fortement auprès du personnel enseignant de l'Institut, « *c'est de recourir aussi souvent que le sujet le permet aux moyens tangibles et d'occuper ainsi chez l'aveugle simultanément l'intelligence et les doigts, l'âme et le corps.* »

De là l'importance des collections diverses de figures, d'objets variés : petits outils, instruments, ustensiles, etc., pour donner des notions claires des arts usuels et pour appliquer cet autre et utile principe pédagogique : *enseignez peu à la fois, mais faites remarquer à l'élève une chose dans*

tous ses détails, même les plus minutieux, et exigez de la précision dans tout ce qui se fait et se dit.

L'enseignement intuitif est, en effet, un puissant moyen de développement intellectuel. Pestalozzi a fait ressortir les avantages de ce précieux auxiliaire de l'enseignement. C'est l'Allemagne du Nord qui a mis le mieux à profit la méthode du grand pédagogue suisse. Les avantages de l'enseignement intuitif sont aujourd'hui constatés par les beaux résultats obtenus dans les écoles populaires de la Prusse, de la Saxe, etc.

Outre une foule d'objets réunis en collections, comme nous l'avons dit plus haut, l'Asile possède encore une série de corps en fil de fer et en bois et des feuilles diverses simulant toutes les figures de la géométrie de Legendre. Chaque école primaire et secondaire devrait posséder la plupart de ces objets. Il est du devoir de l'autorité et des communes de doter les écoles de ces précieux auxiliaires de l'enseignement.

Si Pestalozzi, cet éminent pédagogue, a trouvé rationnel de présenter à l'enfant doué de la vue l'objet même de sa leçon, à combien plus forte raison aurait-il recommandé le même procédé pour l'enfant aveugle, chez lequel les illusions se présentent à chaque pas !

Une saine pédagogie amènera donc, autant que possible, un grand nombre d'objets variés sous la main de l'enfant aveugle.

Dans le nombre des objets d'enseignement se trouvent, entre autres, les leçons « d'*Explications d'objets divers par attouchement.* » Plus les maîtres, lit-on dans le rapport de 1865, se sont appliqués à réaliser cette partie du programme, plus aussi ils se sont convaincus de l'utilité de ce genre de leçons, à condition toutefois que le jeune aveugle soit constamment mis en demeure de faire usage de ses doigts pour se rendre compte de ce qu'il fait. »

Comme conséquence de leur infirmité, les aveugles ont une mémoire souvent développée au détriment des autres facultés. Il est donc nécessaire de faire appel aux facultés physiques de l'élève chaque fois que le sujet le permettra. De tels exercices développent le tact, aiguisent l'esprit d'observation et satisfont une légitime curiosité. Bien dirigés, ils sont un excellent enseignement de langue maternelle. Des observations étymologiques trouvent encore leur place dans ces exercices variés et habituent l'élève à cet esprit de recherche si précieux dans les études et dans la vie pratique.

Le choix judicieux des sujets et la méthode auront toujours une grande importance. L'expérience a démontré, en outre, à M. Hirzel cette autre vérité : qu'il faut enseigner d'après ce procédé des choses qui ouvrent une vaste perspective à l'intelligence. De là encore l'importance du planétaire

qui se prête si bien pour fournir tant d'éléments divers à la réflexion de l'élève, comme dans l'explication du *phénomène des saisons*.

Quant aux punitions, *elles doivent être rares et ne point humilier l'élève*. La punition principale appliquée à l'Asile consiste simplement dans l'isolement de l'élève dans une chambre non fermée à clé. Ce châtiment, sans violence, produit ordinairement, dit M. Hirzel, les meilleurs résultats. Le besoin de renvoyer un élève, par mesure disciplinaire, peut se présenter; mais, selon la conviction intime de M. le Directeur, *le renvoi est, le plus souvent, une fausse mesure*. Ce châtiment rigide ne peut, dans tous les cas, se justifier en général et dans une école quelconque, que lorsque tous les moyens possibles employés pour ramener l'élève à de bons sentiments et pour lui toucher le cœur demeurent inutiles et sans succès. Mais il est rare que des renvois soient prononcés dans ces circonstances, car ordinairement les élèves qui ont failli deviennent, après de justes observations et d'utiles corrections, les meilleurs sujets de l'établissement. « Dieu ne veut pas l'expulsion ni la mort du coupable, mais le repentir de sa faute et son amendement. » Il faut voir dans l'enfance fautive l'occasion de faire une bonne œuvre en la ramenant affectueusement au chemin de la vertu.

Pour que le lecteur apprécie mieux encore les principes pédagogiques suivis dans ce remarquable Institut, ainsi que les moyens auxquels on a dû avoir recours, l'esprit de suite et de persévérance qu'il a fallu pour atteindre les beaux résultats que l'on constate avec plaisir aujourd'hui, nous ne saurions mieux faire que d'emprunter à M. Hirzel lui-même les intéressants détails qui suivent, écrits à propos de la biographie de deux élèves des plus infortunés et dont la présence à l'Asile a dû mettre maintes fois à l'épreuve et la patience et le talent remarquable du Directeur et de quelques-uns de ses subalternes.

(A suivre.)

CORRESPONDANCE.

Neuchâtel, le 2 novembre 1866.

A huit jours d'intervalle, notre ville a été occupée de questions qui, si elles diffèrent sensiblement par leur nature et par leur portée, ont cependant ce point de commun, c'est qu'elles concourent toutes au développement de l'éducation populaire. Le 22 octobre avaient lieu la solennité d'inauguration de l'académie et la cérémonie de la pose de la pierre angulaire du nouveau collège, et le 29 s'ouvriraient les conférences générales des instituteurs. Permettez-moi de donner ici quelques détails sur chacun de ces faits importants de nos annales pédagogiques.

Lundi, 22 octobre, à 10 heures du matin, les membres du Conseil d'Etat, les autorités scolaires, municipales et communales, les professeurs et les instituteurs, ainsi que les élèves des classes supérieures et un certain nombre de personnes que les questions scolaires intéressent, se trouvaient réunis dans la grande salle circulaire du gymnase pour assister à l'ouverture de l'académie. M. le professeur Desor, l'éminent promoteur de l'œuvre, présidait la cérémonie. Il donna la parole successivement à M. Monnier, directeur de l'instruction publique, à M. Aimé Humbert, recteur de l'académie et à M. Louis Favre, professeur. Je n'analyserai pas les discours remarquables qui furent prononcés par chacun de ces hommes de mérite ; ils seront réunis en une brochure qui paraîtra prochainement, et à laquelle je renvoie mes lecteurs. Je dirai seulement que le désir de tous, c'est de voir maintenant se réaliser en plein les espérances scientifiques et patriotiques qui ont été fondées sur le nouvel établissement d'instruction dont Neuchâtel s'honneure. M. Monnier l'a placé sous l'égide de la protection divine ; puisse-t-elle lui être toujours abondamment acquise !...

L'après-midi, un long cortège d'enfants, garçons et jeunes filles, conduits par leurs instituteurs et leurs institutrices, et précédé des cadets et de l'excellente musique de la ville, se rendait du collège des Terreaux au bord du lac, sur l'emplacement où s'élève notre troisième édifice scolaire. La foule était considérable et le soleil, qui nous tenait rigueur depuis plusieurs jours, avait dissipé les brouillards et semblait sourire aux flots pressés de blondes têtes enfantines, qu'on voyait sortir du milieu des grosses pierres jonchant les abords de la nouvelle construction. Quatre discours furent prononcés : le premier par M. Desor, président du Conseil général de la municipalité : le second par M. le Dr Guillaume, président de la Commission d'éducation ; le troisième par M. Biolley, instituteur, au nom du corps enseignant, et le quatrième par M. Lambelet, avocat, président du Conseil municipal. Ces discours trouveront aussi leur place dans la brochure dont nous parlions tout à l'heure. Dans les intervalles, la musique jouait, et le canon jetait sa voix retentissante aux échos du Jura. Une caisse en plomb, contenant un certain nombre d'objets destinés à faire connaître à nos descendants l'état de la civilisation et des moeurs actuelles, fut descendue par une ouverture pratiquée *ad hoc* dans la pierre angulaire, qui disparut sous d'énormes blocs de roc taillés. — Somme toute, la cérémonie s'est fort bien passée, et, comme au matin, chacun a fait des vœux pour la prompte et entière réussite de l'œuvre commencée. Le collège des Terreaux fourmille d'élèves et plusieurs classes ont dû être logées dans un local en ville.

Les *Conférences générales des instituteurs* ont eu lieu, sous la présidence de MM. Monnier et Dessert, président du Comité central de la Société pédagogique, au château de Neuchâtel, salle du Grand Conseil, les 29, 30 et 31 octobre. Cent et cinq instituteurs y ont pris part. Nous avons eu aussi le bonheur d'y voir MM. Aimé Humbert, Paroz, Meylan, de Genève, Dubois et Petitpierre, ministres, Dr Hirsch, et Daguet, l'honorable et cher rédacteur de notre journal.

Les questions qui ont été traitées sont les deux suivantes :

1^o De la nature et de l'importance des travaux domestiques faits par les élèves, et des limites dans lesquelles on peut les exiger.

Les rapports des sections, ainsi que la discussion qui en a suivi la lecture, ont fait ressortir l'importance des travaux domestiques, qui sont au développement intellectuel de l'enfant ce qu'est le travail du cabinet à la maturité des connaissances de l'homme fait, et ils ont insisté sur l'obligation de leur maintien. Quant aux limites à poser, elles doivent être laissées aux instituteurs, qui savent fort bien que le travail de la maison qu'ils imposent à leurs élèves a pour but de les solliciter à étudier seuls et non de les excéder par des tâches au-dessus de leurs forces.

2^o Des moyens dont un instituteur doit faire usage pour maintenir l'ordre dans son école. — De la discipline préventive.

Les moyens de maintenir l'ordre dans une classe sont nombreux ; plusieurs ont été recommandés (rangs, bonnes et mauvaises notes, punitions, etc., etc.) Mais celui sur lequel on a tout particulièrement insisté, c'est l'exemple du maître. Que l'instituteur ait de l'ordre dans les petites comme dans les grandes choses, dans sa manière d'être et de faire en classe comme dans sa conduite à l'extérieur, et il peut être assuré que ses élèves finiront par agir comme lui. Les enfants sont imitateurs, et, pour eux aussi, l'exemple vaut mieux que le précepte. Nous pensons de même que l'exemple de l'ordre et de la régularité donné par les membres des autorités scolaires, ne peut que produire une salutaire influence sur les enfants. Quant à la discipline préventive qui consiste à prévenir et à empêcher le mal pour n'avoir pas à le punir quand il est fait, elle a été considérée comme le moyen le plus efficace pour le maintien d'une bonne discipline. Prévenir le mal, on peut dire que c'est là tout le secret de l'éducation.

A côté de la discussion théorique, la pratique a aussi eu sa part. Nous avons entendu une excellente leçon de lecture courante et de lecture raisonnée donnée par MM. Scherff et Simonin, et une autre, sur les principes de la musique, par M. Stoll. M. Meylan, de Genève, un des émules de Galin, Paris, Chevé, dans la méthode de chant à laquelle ces derniers ont donné leurs noms, a profité de l'occasion pour faire ressortir, devant les instituteurs neuchâtelois, les avantages nombreux et incontestables que présente la méthode chiffrée sur celle des Notes. Il faut espérer que le temps n'est pas éloigné où l'intelligence et la raison l'emporteront, ici comme ailleurs, sur le mécanisme et la routine. Les expériences qui sont faites depuis longtemps à Genève et que vient de tenter dans la plupart des localités du canton de Neuchâtel, M. Meylan, cet infatigable propagateur de l'idée nouvelle, ont eu les résultats les plus séduisants. S'il m'était permis d'émettre un vœu, je désirerais que l'*Educateur* traitât d'une manière un peu approfondie cette importante question, qui se pose comme un devoir aux amis de la démocratie en éducation. — A la fin de la discussion sur cette matière, il a été décidé que le Comité central serait chargé d'entrer en relations avec les autorités ecclésiastiques des cantons protestants romands, pour demander que, dans une seconde édition du Psautier, on plaçât les paroles entières sous la musique et non seulement la première strophe. Ceci est un inconvénient manifeste qu'on aurait certainement évité si les instituteurs eussent été consultés sur cette importante affaire.

Indépendamment des questions purement pédagogiques abordées dans les séances du matin, la Conférence a pris quelques décisions qui auront une certaine portée. Telle est, entre autres, celle de fondre en une bibliothèque centrale unique les six bibliothèques de district. Cette idée, mise en avant l'année dernière par M. Villommet, à Neuchâtel, et poursuivie par lui avec le zèle et la persévérance qu'on lui connaît, a été accueillie favorablement par la grande majorité des instituteurs, et déjà plusieurs personnes, M. Daguet en première ligne, — nous lui en adressons ici nos vifs remerciements, — ont fait des dons à la nouvelle bibliothèque. Puissent ces généreux exemples être suivis par beaucoup d'autres !

Sur la proposition de M. le directeur Petitpierre, il a été décidé que les instituteurs s'occuperaient de recueillir, pour les déposer dans leur bibliothèque, les divers cours manuscrits qu'a composés, soit pour les élèves soit pour les maîtres, feu M. le pasteur Andrié. Cet homme de bien et de talent a consacré une grande partie de son temps à l'éducation, et l'on peut dire de lui qu'il est le Père Girard neuchâtelois. J'espère que ceux qui ont eu le bonheur de le voir de près et de l'apprécier comme il le méritait, se feront un devoir de le faire connaître à tous leurs concitoyens dans une biographie qui retracera les années si bien remplies, le zèle incessant, et les belles vertus du pédagogue, du pasteur, de l'homme et du chrétien. Sur la terre étrangère, M. Andrié n'a pas oublié les instituteurs neuchâtelois ; par son testament, œuvre toute de philanthropie, il a alloué la somme de 25 thalers au « *fonds de secours et de prévoyance des régents et régentes.* » Honneur à la mémoire de cet excellent citoyen !...

Mardi après midi, le Jury a fait son rapport sur les travaux qui avaient été présentés au concours. Ont obtenus des prix : MM. *Huguenin*, à Bôle, fr. 50, pour un portefeuille de dessins ; (ce jeune instituteur fait preuve d'un talent incontestable, et il serait à désirer qu'il pût vouer tous ses soins à l'étude du dessin ; il y a chez lui l'étoffe d'un véritable artiste.) *Favre*, au Locle, fr. 20, pour un travail sur l'arithmétique ; *Grandjean*, au Locle, fr. 10, pour un dit sur l'orthographe ; *Jeanneret*, à la Chaux-de-Fonds, fr. 10, pour deux cahiers intitulés : *Souvenirs de la Société pédagogique*, et *Mentha*, à la Chaux-de-Fonds, fr. 10, pour un travail en vers. Ont obtenu des mentions honorables : MM. *Renaud*, à Cernier ; *Jaquet*, à Bevaix ; *Stoll*, à la Chaux-de-Fonds, et *Jacot*, à Neuchâtel.

Le Comité central, pour l'exercice 1866-1867, a été composé de MM. *Villommet*, président ; *Jacot*, vice-président ; *Chevallier*, secrétaire ; *Bertrand*, secrétaire-adjoint, tous quatre à Neuchâtel, et *Simonin*, caissier au Landeron.

Disons aussi, en terminant, que MM. Aimé Humbert et Daguet ont été nommés membres du jury d'examen des travaux....

A. BOLLEY.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

LA PHONOGRAPHIE ET L'ÉCRITURE USUELLE.

E. Raoux. *Orthographe rationnelle ou écriture phonétique,*

avec un supplément. Lausanne, 1865-66, un vol. in-12° de 318 pages.

Depuis plusieurs années des écrivains, désireux de créer un alphabet universel, se sont mis à l'œuvre et ont cru le trouver assez naturellement dans l'alphabet phonétique. M. Raoux, l'un des nouveaux initiateurs dans la réforme graphique, vient d'ajouter par son travail quelques actes au débat. Il croit que la langue française surtout aurait besoin d'entrer dans cette voie nouvelle.

Dès l'abord l'auteur, faisant une espèce d'historique de la méthode, s'efforce de nous prévenir que ce qu'il tente n'est point, à proprement parler, une innovation, que depuis bien longtemps déjà des hommes distingués ont proposé une méthode analogue et défendu cette cause. Il est possible que le mot d'innovation effraie certains esprits chagrins qui ont peur de tout ce qui n'est pas d'une antiquité reconnue, et qu'il soit besoin de les tranquilliser ; nous tenons à donner acte à l'auteur que ce mot-là ne nous épouvante en aucune façon. Nous admettrons volontiers une nouveauté, pourvu qu'elle soit bonne ; mais nous prendrons aussi la liberté d'examiner sérieusement si elle possède positivement cette qualité, si elle est réellement praticable, et si, à côté de certains avantages, elle ne présente point des inconvénients plus grands encore, et ne se contente pas de transposer les difficultés.

Nous donnerons notre appréciation après un examen impartial des faits, et aucun mot : *vieux, nouveau, etc.*, ne nous empêchera de dire que la méthode est bonne ou mauvaise, qu'elle peut ou ne peut pas tenir ce qu'elle promet.

L'ouvrage de M. Raoux a pour titre : *Orthographe rationnelle ou écriture phonétique*. Qu'est-ce que l'écriture phonétique ? C'est l'orthographe selon la prononciation, c'est-à-dire que l'on se sert d'un signe pour rendre un son. Ainsi le son *an*, *en*, sera représenté par un seul signe dans les mots *sent*, *cent*, *sans*, *sang*, *s'en*, qui tous ensemble ne seront représentés, en préfixant le son *s*, que par une seule forme : *san*. L'on fait abstraction des consonnes non prononcées et de la distinction de forme pour la signification. Tel sera le procédé, sauf le son *d* dans les mots *dent*, *dans*, *d'en*, *dam=dan* ; de même encore, sauf le son *t* dans les mots *tant*, *taon*, *temps*, *tan*, *tend=tan*. Ainsi 14 mots, d'après cette méthode, seraient représentés par trois seulement. A ce point de vue l'on aurait réellement trouvé une simplification, et l'on devrait se hâter de l'adopter, au risque même d'encourir le reproche de vouloir par là imiter les Chinois. Donc plus d'embarras lorsqu'il s'agirait des mots *quant*, *camp*, *quand*, *Caen* ; ce seraient deux sons *q* et *an=qan* ; de même pour distinguer *fend* de *faon*, il n'y aurait plus de distinction, ce serait *fan*. En résumé *les monophones seraient monographes, c'est-à-dire que quelle que soit l'orthographe antérieure, tous*

les mots qui se prononcent de la même manière, s'écriraient aussi de la même manière. Si la question n'avait que cette face, assurément que l'avantage serait considérable; malheureusement pour la méthode elle en présente d'autres qui ne sont pas aussi souriantes. Nous ne voulons point parler des obstacles, des difficultés qu'offrirait l'introduction de la méthode dans l'école, dans le peuple, dans la vie enfin; ces difficultés seraient assurément nombreuses, nous ne nous y arrêterions en aucune façon, si le résultat était sûr, incontestable. Nous ne nous inquièterions pas davantage des routiniers, lors même qu'ils seraient un peu forcément secoués de leur torpeur, nous en aurions peu de pitié, ils ne la méritent pas. La lutte à leur égard serait acharnée, mais à la supériorité de la cause appartiendrait nécessairement la victoire; ce ne serait qu'une question de temps. Un autre point nous préoccupe: les avantages que présenterait l'orthographe phonétique ne seraient-ils pas plus que contrebalancés par les inconvénients? oui, même par les dangers qui en seraient la conséquence pour l'intelligence de la langue elle-même: 1° par la suppression des rapports des langues entre elles; 2° par la confusion apportée dans la langue en raison des variations phonétiques et des modifications grammaticales des termes.

Nous savons bien que sur le premier point, M. Raoux nous renvoie à mieux agir; toutefois nous opposerons un mot. Il est facile de dire qu'il ne faut point s'inquiéter des linguistes, des savants, voire même des grammairiens. Plus d'un sans doute a commis des erreurs, mais nous ne pensons point que pour cela ils doivent être mis hors de cause. Ils n'en ont pas moins rendu d'immenses services, et ils en rendent encore, en régularisant la langue, en constatant sa marche, ses règles; ils ont empêché par là des écarts, qui auraient jeté le désarroi dans les formes et les termes; ils ont fourni aux écrivains une connaissance plus exacte, plus précise de la valeur des termes, en tenant compte soit de l'origine du mot: de l'étymologie, soit de l'usage même de la langue, et les écrivains, en se servant de termes plus justes, plus vrais, ont été eux-mêmes plus clairs et par conséquent plus utiles à tous. D'ailleurs la linguistique comparée n'est pas uniquement à l'usage des savants en *us*, elle est aussi à l'usage du peuple. Mais laissons là cette objection, nous y reviendrons plus tard et passons aux plus importantes; ne songeons plus aux linguistes, mais au peuple en général, puisque l'auteur se préoccupe uniquement de l'expansion immédiate des connaissances graphiques dans le peuple. Il prend même soin de nous le dire en termes pompeux où les mots de progrès, de lumière, de civilisation et de peuple viennent à chaque instant se heurter en compagnie plus ou moins hétéroclite; nous avouons pour notre part que des phrases ronflantes telles que nous en trouvons aux pages: 13-14, 58, 71, 72, 103, 122, 128, 139, 143, 238, etc., font plutôt sur nous un effet pénible de la part d'un homme intelligent et en pareille matière. A part cette observation faite en passant, nous sommes parfaitement d'accord avec l'auteur, quand il dit qu'il faut faciliter au peuple l'acquisition de connais-

sances utiles et par conséquent autant que possible aplanir les difficultés qu'il peut rencontrer. Mais nous ne croyons pas que ces obstacles fussent écartés par cette méthode. En dernière analyse elle ne créerait pour l'homme du peuple que la confusion d'une part et de plus grandes difficultés de l'autre, soit pour se servir de la langue, soit pour l'apprendre.

Nous sommes loin de croire que dans la manière d'orthographier actuelle, tout soit pour le mieux; elle a bien des côtés défectueux sans doute, bien des caprices inexplicables ou plutôt inexpliqués, moins cependant que nous ne nous l'imaginons souvent, car nous sommes trop disposés fréquemment à appeler caprice, ce qui n'en est un que pour notre ignorance. Parce que les lois qui régissent un organisme nous échappent, ce n'est pas encore à dire qu'elles n'existent pas et que tout soit hasard. Mais en admettant même tous ces caprices que l'on énumère, nous avons du moins une langue réglée. Quand, sur les ruines de cet édifice régulièrement distribué, on aura élevé l'orthographe phonétique, en sera-t-on plus avancé, c'est ce que, pour notre part, nous nions formellement.

La langue française, car c'est à elle seule que l'auteur revient dans son dernier opuscule (suppl.), laissant les autres langues à leur sort pour le quart d'heure, la langue française, disons-nous, s'est formée, développée à travers les siècles, elle a son cachet, son caractère spécial, fruit d'un long travail de formation; elle s'est couverte de certains vêtements que les critiques appelleront oripeaux, colifichets, le nom ne fait rien à la chose; mais ces oripeaux, ces colifichets, constituent aujourd'hui une partie intégrante de la langue, ils se sont transformés en fibres vivaces, et vous ne pouvez plus les modifier sans attaquer le principe vital du corps tout entier. L'on ne peut dépouiller et habiller une langue à plaisir; on ne peut la fondre et la refondre comme on fait d'une cloche ou d'un canon; les langues ont un organisme à part qui ne se laisse point traiter ainsi d'une façon empirique; aussi toutes les tentatives factices de transformation d'un jet ont-elles échoué dans toutes les langues dès l'origine du monde, et il en sera toujours de même.

La langue française n'est point du tout phonétique dans sa constitution et elle ne peut le devenir. En effet, imaginez un Marseillais écrivant à un Vaudois de bonne souche, un Fribourgeois ou un habitant du Porrentruy écrivant à un Parisien; un Bordelais adressant à un Francoprovençal ou à un Liégeois la même lettre, croyez-vous qu'en suivant l'orthographe phonétique leurs formes soient identiques? Evidemment non; ces diverses populations ne prononcent pas d'une manière identique tel mot donné, par conséquent leur écriture phonétique sera diverse aussi pour les mêmes mots.

La manière différente d'orthographier les mots à une époque plus reculée de notre littérature, n'est point due au caprice de certains écrivains, comme le prétend M. Raoux, par exemple, page 26, etc., où il cite entre autres: *Espagne, couraige*, etc., au lieu de: *Espagne, courage*, etc.; elle est due au contraire à l'in-

fluence prépondérante de la prononciation de l'une ou de l'autre province, c'est-à-dire à la phonographie, qui tendrait précisément à nous ramener à cette anarchie dont l'auteur se plaint page 27.

Vous me direz sans doute que l'écriture phonétique une fois admise, ces différences disparaîtront. Pas le moins du monde. Suivant les zones, suivant les contrées montagneuses ou maritimes, l'homme ouvrira plus ou moins la bouche, aura des sons d'un caractère plus nasal ou plus guttural et toutes vos règles y changeront peu; la nature a ses règles plus puissantes, que vous ne sauriez modifier. M. Raoux d'ailleurs le sait, il le reconnaît lui-même implicitement, par exemple, page 215, où il allègue le climat pour justifier les Allemands accusés par Voltaire d'avoir trop de consonnes.

Aujourd'hui du moins nous savons en général où nous en sommes. Toutes les populations de langue française suivent dans l'orthographe des lois communes et identiques, quelles que soient les nuances de la prononciation du sud au nord. N'avons-nous pas déjà d'ailleurs des exemples de ce que serait l'orthographe de ces populations diverses. Quand une instruction suffisante ne leur a pas appris l'orthographe usitée, que font-elles? elles suivent assez volontiers l'orthographe phonétique; qu'en sort-il? une écriture même approximativement identique? Nullement. C'est un véritable dédale de syllabes et de mots amalgamés ou séparés avec l'arbitraire le plus complet. Chacun a bien eu l'occasion de tenir en mains des preuves manifestes de cette anarchie dont nous gratifierait le système phonétique. Vous répondez que l'instruction y remédiera; l'instruction devenue selon vous plus facile, plus rapide à acquérir par la nouvelle méthode. Il nous est permis d'en douter et pour plus d'une raison. En voici une entre autres :

La langue se compose de mots invariables et de mots variables. Les variations dans les mots proviennent du genre, du nombre, des temps, des personnes, des modes, etc., elles sont très fréquemment représentées par des consonnes qui ne se prononcent point, quand le mot est isolé. En vertu du principe phonétique il faudra les supprimer et transcrire les mots: *aimai*, *aimer*, *aimé*, *aimés*, *aimez* d'une seule manière par la formule: *èmé*; ce qui démontre à l'évidence que nos pères ont eu tort d'établir tant de signes distinctifs qu'ils pensaient être utiles à la clarté de la phrase; à quoi bon ces terminaisons du pluriel, de la personne, etc., les supprimer est le plus facile. Mais voici bien un autre fait. Un usage malencontreux sans doute, mais que je croirais difficile à détrôner, a voulu qu'un mot terminé par une consonne, et plus particulièrement par un z, un s ou un r, et lié intimement dans l'énonciation au mot suivant, commençant par une voyelle, fasse entendre la consonne, c'est-à-dire produise la liaison. C'est un va et vient perpétuel de lettres qui tantôt se prononcent, tantôt ne se prononcent pas et cela dans les mêmes mots. Nous voilà bien avancés en fait de simplification. Il nous faudra désormais apprendre deux formes de terminaison pour les conjugaisons des verbes,

deux formes de terminaison pour les substantifs, les adjectifs, les pronoms, etc., celle du mot suivi d'un autre commençant par une consonne où la finale du premier sera supprimée, et celle du mot suivi d'un autre commençant par une voyelle où la consonne finale du premier sera prononcée, c'est-à-dire que dans ce cas nous devrons conserver la forme actuelle à peu près au complet. Nous avions une formule orthographique; on la trouve trop difficile et pour la simplifier nous devrons garder l'ancienne et en apprendre et faire apprendre une nouvelle par-dessus le marché. Ce sera : *il fô porté jé* (il faut porter chez) et *il fôt-t- (faut) allé-r-a; respè de et respè-q-umin*. Il n'y a que deux voies: ou supprimer les liaisons par ordre dictatorial, faire violence à l'usage et à l'habitude de tout un peuple et devenir inconséquent au système phonétique lui-même que l'on prétend représenter, ou conserver les liaisons et arriver au résultat de la double orthographe que nous venons de signaler. L'auteur est obligé de conserver ces liaisons, il en reste donc à la dernière alternative et appelle les lettres représentant ces liaisons des signes conventionnels, séparés du mot par un trait, ou lettres euphoniques, etc., v. pages 198-297. La dénomination change-t-elle quelque chose à la question? En sommes-nous plus avancés? Ceux qui sauront déjà l'orthographe usitée s'en tireront peut-être tant bien que mal; mais la jeunesse ou les personnes auxquelles il faudra l'enseigner, surtout dans les endroits où la langue parlée, courante est fautive, auront deux difficultés au lieu d'une à surmonter. De plus, sur l'un des points les plus embarrassants, on aura détruit la base sur laquelle on pouvait bâtir.

Puis à travers les âges ne se fera-t-il aucun changement dans la prononciation même des mots. Prenons la terminaison *ois*, par exemple, dans le mot *françois* et rappelons-nous les transformations successives de la prononciation de cette finale. Il faudra sans doute, comme le propose aujourd'hui déjà M. R., réimprimer les livres de génération en génération pour rester fidèle à la méthode phonétique et l'on mettra les anciens dans les collections hiéroglyphiques. Un phonographe s'est donné la peine et le plaisir de supputer le nombre de lettres et par conséquent le nombre de millions de francs que l'on gagnerait dans l'imprimerie actuelle par la suppression des lettres non prononcées; l'on pourrait, je le crains bien, lui opposer une autre supputation qui serait loin d'être à l'avantage de la nouvelle méthode.

(*A suivre.*)

CORRESPONDANCE DU JOURNAL.

A MM. Bourquin et Colomb, instituteurs aux Bayards. — Votre intéressante communication sur le Psautier ne peut trouver place dans l'*Educateur*, à cause des Notes qui l'accompagnent, et que nous n'avons pas les moyens par devers nous de faire imprimer.

A MM. J. J. Camp., à Brux., — J. D. R., à Chamb. Merci pour votre envoi espèces.

Avis aux lecteurs de l'*Educateur*. — C'est par erreur que dans la brochure intitulée : *Le Congrès de Fribourg*, on a attribué à M. Jeanneret, professeur à Morat, un discours composé par M. C. W. Jeanneret, secrétaire du Collège de la Chaux-de-Fonds. (Voir page 69 de la brochure en question.)

Le Rédacteur en chef, ALEX. DAGUET.

CH. MARCHAND, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.